

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

BULLETTIN

La politique. — L'arrestation de Novéant.

Au lendemain du voyage du Président de la République en Russie, un journal a lancé l'idée d'une dissolution possible de la Chambre. Est-ce le *Gaulois*, est-ce le *Figaro*, à qui revient la paternité de cette idée ? peu importe ; toujours est-il qu'elle se maintient sur le tapis avec une persistance que la rareté des sujets de dissertation, à cette époque de vacances, explique suffisamment.

On entend les uns raconter que, si le *Figaro* pousse à la dissolution, c'est dans le but d'étouffer les révélations que fera la commission du Panama. D'autres soutiennent qu'elle serait agréable au ministère, désireux d'éviter à la rentrée une interpellation sur le traité d'alliance. Et cent billevesées du même genre.

Nous avons, ici-même, exposé ce que nous pensions de la dissolution ; mais, vraiment, les politiciens s'imaginent par trop que le pays s'intéresse à toutes les fantaisies qui leur passent par la cervelle !

* * *

L'arrestation scandaleuse, à la gare de Novéant, par les gendarmes allemands, de M. Bariset, entrepreneur de peinture, cause une vive émotion dans la région de l'Est. On discute le cas à tous les points de vue. Il est avéré que M. Bariset, né à Lixheim (Alsace), figure sur les rôles du recrutement allemand ; mais son père a opté pour lui pour la nationalité française, et lui-même a quitté le pays annexé à l'âge de treize ans. Certains pensent, toutefois, qu'il y a lieu d'examiner si l'option a été faite régulièrement et est valable ou non.

Tout cela s'éclaircira. En attendant, un incident comme celui-là, après tant d'autres, achève d'éclairer la conscience publique sur ce qu'est la prétendue civilisation allemande. L'arbitraire révoltant que le vainqueur maintient sur le pays conquis sera sévèrement jugé par l'histoire ; et ce sera une première revanche pour nous. Guillaume II peut parader devant les rois, ses vassaux plus que ses alliés ; les rigueurs qu'il persiste à faire exercer montrent la faiblesse du régime de domination que lui a légué la politique bismarckienne. Si l'Alsace et la Lorraine sont « terre d'empire » nominalement, leur germanisation est loin d'être accomplie. Ce sont les Allemands eux-mêmes qui le démontrent par leurs procédés.

Chulalongkorn à Paris

Le roi de Siam sera à Paris du 11 au 18 septembre.
Le Journal du 5 septembre.

Dans quelques jours la République, La France, le chef de l'Etat, vont recevoir un potentat Très exotique, Asiatique. Chulalongkorn, roi de Siam, — C'est une vieille connaissance — Vient, dans l'éclat de sa puissance, Pour fouler notre macadam.

On loge ce souverain jaune, Dans l'hôtel le plus somptueux

D'un quartier catapultueux, Non loin de la place du Trône (1) C'est M. Whitelaw-Reid, Qu'autrefois ces murs abritèrent ; Pour ce roitelet, tous espèrent Qu'il se trouvera bien *ibid*.

Bonne fille, la République, Prépare, avec un air riant, Pour ce laid magot d'Orient, Une installation féérique : C'est le moins qu'on puisse donner — O France, n'en sois pas surprise ! — Au souverain qui, par traîtrise, Naguère, nous fit canonner.

Pour l'amuser, que faut-il faire ? Montrera-t-on à ce Malais Les plus affriolants sujets Du gai bataillon de Cythère ? Mais, dans sa cité de Bangkok, Il en a, dit on, à revendre, A ne savoir à qui se prendre : Tel, en sa basse-cour, un coq.

Où, pour fêter sa bienvenue, Faut-il, en un soir de gala, Des danseuses de l'Opéra Lui faire passer la revue ? Mais il en manque le joyau. La demi-reine de Belgique Vient de partir pour l'Amérique... Hélas ! nous n'avons plus Cléo.

Or, — lecteurs, qu'il vous en souviennent — Ce monarque a montré son goût En achetant du cuir partout Dans les grands magasins de Vienne : Cuir en cadres, cuir en étuis Pour cigare ou pour cigarette, Pour nécessaire de toilette, Cuirs gaufrés, lisses ou bouillis.

Montrons-lui — chose peu commune, Spectacle vraiment transcendant ! — Montrons-lui donc le Président Qui dans les cuirs a fait fortune. Et — dût-il désirer s'enfuir — Qu'on le reçoive en plusieurs langues Par d'officielles harangues... Chulalongkorn aime le cuir.

P. B.

(1) C'est près de l'Arc de Triomphe, à l'autre bout de Paris : mais *trionphe* n'a pas de rime en français. Excusez, s. v. p.

INFORMATIONS

Le Rendement des Impôts

L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts et revenus indirects ainsi que des monopoles de l'Etat pendant le mois d'août 1897. Les résultats accusent une moins value de 4,042,000 francs par rapport aux évaluations budgétaires, et une diminution de 1,329,200 francs par rapport à la période correspondante de 1896.

Service commémoratif

Le service fondé pour les soldats français tombés en 1870 autour de Metz a été célébré à la cathédrale de cette ville, en présence d'une assistance très nombreuse et du Chapitre au complet.

Le télégraphe à Madagascar

Le général Gallieni a décidé que les télégrammes à l'intérieur de Madagascar seraient uniformément taxés à 15 centimes par mot.

L'Attentat de Barcelone

On télégraphie de Madrid : Un désaccord s'est élevé entre le conseil de

guerre de Barcelone et le capitaine général chargé de ratifier l'arrêt. Le procès sera soumis au conseil suprême de guerre. Le dossier est attendu incessamment à Madrid.

Ce n'est pas à quarante ans de travaux forcés, comme on l'avait dit d'abord, mais bien à la peine de mort que Sampau a été condamné.

Ambassadeur échoué

On télégraphie de Constantinople. Le garde côte anglais « Imogène », qui transportait l'ambassadeur d'Angleterre en excursion sur la mer de Marmara, s'est échoué sur un banc de sable, près de San-Stefano. Malgré les efforts de quatre remorqueurs, il n'a pas encore été renfloué.

L'Italie et Ménélik

D'après l'« Opinione », le dernier conseil des ministres a accepté la délimitation de frontière en Abyssinie proposée par Ménélik au major Nerazzini.

Marine

Examen pour l'emploi de rédacteur

Le Journal officiel publie le programme d'un examen qui sera passé le 15 novembre 1897, au ministère de la marine, pour l'admission à l'emploi de rédacteur stagiaire et de commis expéditionnaire de l'administration centrale de la marine.

Les officiers marins ayant au moins cinq ans de services ; les militaires des armées de terre ou de mer, âgés de trente-deux ans au plus, et comptant au moins cinq années de service effectif, dont deux comme officier, sous-officier, caporal, brigadier ou quartier-maître seront seuls admis à concourir.

Les demandes d'admission à l'examen devront parvenir au ministère de la marine avant le 1^{er} novembre 1897.

Conflits entre musulmans et chrétiens

Le correspondant du *Standard* à Athènes est informé, de Janina, qu'on accuse les Bachibouzouks et les Albanais d'avoir volé la caisse d'un banquier juif, et pillé les boutiques des Grecs et des juifs. L'anarchie règne dans la ville de Preneti. Des conflits se sont produits entre les habitants et les musulmans. Un jeune Turc aurait été tué.

Epidémie de fièvre typhoïde

On écrit de Saint-Dié : Une épidémie de fièvre typhoïde ravage la garnison. Deux décès se sont produits mardi. Six chasseurs ramenés des manœuvres sont entrés à l'hôpital de Saint-Dié, tandis que six autres dont l'état est grave et n'a pas permis le transport, sont restés en traitement à Provençères.

Une vive inquiétude règne en ville.

Accident de chasse

On écrit de Saint-Etienne. Un accident de chasse s'est produit sur le territoire de la commune de Rochetaillée. Deux chasseurs, M. Gallant et un contre-maître de l'usine Gallois, chassaient depuis plusieurs heures, quand l'un d'eux réussit à abattre une pièce.

Le chien de M. Gallant, mal dressé, apporta le gibier abattu, mais ne voulut pas le lâcher. Son maître, à bout de patience, saisit son fusil par le canon et voulut lui donner un coup de crosse sur le museau ; mais la crosse heurta le sol, et le choc fit partir la détente.

Toute la charge atteignit M. Gallant en plein abdomen. L'infortuné chasseur est tombé foudroyé.

Traité de commerce avec les Etats-Unis

Les journaux de Londres, publient la dépêche suivante de New-York :

« Des télégrammes de Washington annoncent que la France est en négociations avec les Etats-Unis pour la fixation d'un tarif spécial réduit, favorisant l'exploitation des produits des deux républiques.

« On annonce, d'autre part, que les autorités douanières des Etats-Unis, malgré les plaintes soulevées par la taxation des effets personnels rapportés d'Europe par les voyageurs américains, prépare un nouveau règlement rendant plus vexatoire et plus onéreuse encore cette taxation. »

Nouvelle visite du Czar

On lit dans l'*Evénement* :

« Comme tous les ans, le czarévitch, frère cadet de Nicolas II, passera une partie de l'hiver dans le Midi de la France, en cette villa de la Turbie-sur-Mer qu'il habita déjà. Il sera rejoint en février, par l'impératrice mère, et un mois après par le couple impérial régnant. C'est là que sera scellée la solennelle réconciliation des deux frères, actuellement séparés, on ne l'ignore pas, par de légers dissidents familiaux. Tels sont les projets dus à l'ingénieuse diplomatie maternelle de la noble impératrice Dagmar, et, nous le répétons, formellement arrêtés en principe dès aujourd'hui.

« Il est infiniment probable qu'après leur séjour de quelques semaines sur le littoral méditerranéen, le czar et la czarine s'arrêteront plusieurs jours à Paris, désireux de visiter, en simples particuliers, la capitale qui leur fit à l'automne dernier l'inoubliable accueil que l'on sait. Ce séjour aurait lieu dans le courant du mois d'avril, au début de la belle saison printanière. »

CHRONIQUE LOCALE

Portes et fenêtres

Voici le moment où les contrôleurs vont se rendre dans les mairies afin de constater les changements à opérer dans les rôles des contributions directes pour l'exercice 1898.

Un bon nombre de contribuables auront des réclamations à faire, car les erreurs sont nombreuses.

La plupart du temps, c'est l'impôt sur les portes et fenêtres qui donne lieu à ces erreurs. Nous rendrons service à nos lecteurs en leur fournissant des renseignements à ce sujet :

D'après la loi, ne sont pas imposables les portes et fenêtres qui, bien que donnant à l'extérieur, sont destinées à éclairer les granges, écuries, bergeries, étables, greniers, caves et autres locaux qui ne servent pas à l'habitation des hommes, ainsi que toutes les ouvertures des combles et toitures des maisons habitées, non plus que les ouvertures sans vitres des boutiques et des magasins, non plus que les ouvertures des bûchers, buanderies, serres, chalets, laiteries, fournils.

Ne sont pas imposables, les ouvertures non closes, les ciel-de-boeuf, les vitrages placés au-dessus des portes et autres ouvertures de ce genre ; les portes extérieures de communication d'une cour à l'autre, ou celles qui conduisent d'une cour dans un jardin ; les portes de clos, cours et jardins qui ne renferment que des bâtiments ruraux ou ne renferment pas de bâtiments : les ouvertures des pavillons ou maisonnettes qui ne servent qu'à serrer des instruments de jardinage, des fleurs ou des grains ; la porte

CAHORS

A L' « ALLIANCE »

Le Directeur du Journal du Lot a adressé, hier, la lettre suivante au Directeur de l'Alliance républicaine :

Cahors, 8 septembre 1897.

Monsieur le Directeur de l'Alliance Républicaine, à Cahors.

Monsieur,

Dans un article paru dans votre numéro du 7 septembre, vous me prenez à partie en m'attribuant des idées qui ne sont pas les miennes. Je tiens, dans l'intérêt même de la vérité, à rectifier vos dires, en formelle contradiction avec mon attitude politique passée.

Vous m'objecterez, sans doute, que vous ne m'avez pas nommé; ...vous êtes trop vieux journaliste, ou depuis trop longtemps directeur d'un journal, Monsieur, pour ignorer qu'une désignation suffisante — et c'est ici le cas — ou l'impression, en toutes lettres, du nom de la personne visée, sont deux choses identiques.

Vous ne sauriez donc vous étonner de la réception de cette lettre.

Si vous vous étiez borné à discuter, à réfuter les dires du Journal du Lot, j'aurais également, — conformément aux usages établis, — poursuivi très courtoisement la discussion dans ma feuille.

Mais il n'en est rien, et vous émettez sur mon compte des assertions absolument erronées qui sont de nature à causer, sinon au journaliste, du moins à l'imprimeur, un certain préjudice.

Vous affirmez catégoriquement, en effet, que le Directeur du Journal du Lot marche « à la remorque des socialistes et des révolutionnaires de tout acabit. » Port heureusement, votre plume s'est arrêtée à temps ! Encore un peu et j'étais un affreux anarchiste.

Pour qui connaît les dessous du métier à Cahors, il serait sans doute bien facile de saisir le but de ces accusations; ...mais est-il bien utile d'insister davantage ?

Quoi qu'il en soit, et en raison précisément de ce que je viens de dire, je ne puis me borner à répondre dans mon journal.

Je vous prie donc et au besoin vous requiers d'insérer cette lettre dans votre prochain numéro, ou dans un délai maximum de trois jours, à la même place et dans les mêmes caractères que ceux employés pour l'attaque; cela, vous ne l'ignorez pas, en vertu de l'article 13 de la loi sur la presse.

Je tiens à ajouter, dans le cas où vous n'inséreriez pas cette lettre, ou encore dans le cas où l'insertion n'aurait pas lieu dans son entier, que je n'hésiterais pas un seul instant à faire valoir tous mes droits par les moyens que la loi met à ma disposition.

* *

Et puisque vous vous plaisez à me représenter comme un socialiste-révolutionnaire, vous ne trouverez pas mauvais que je m'efforce de prouver à vos lecteurs l'inanité de cette assertion.

Aussi bien, cela me sera facile au moyen de quelques citations — que je pourrais multiplier, n'en doutez pas — et que je prends au hasard dans la collection de l'Echo des Cévennes, journal qui m'appartient toujours et que je rédige pour l'arrondissement du Vigan (Gard).

Mais auparavant, et afin de ne permettre à personne de jouer sur les mots, laissez-moi dire ce que j'entends par les épithètes progressiste et socialiste.

Pour vous, un républicain progressiste paraît être un homme enchanté de la situation actuelle; un homme partisan du statu quo.

J'estime, pour ma part, qu'un républicain progressiste doit être un homme tolérant qui, conformément aux innombrables promesses faites aux électeurs, doit marcher sagement, si vous le voulez, mais résolument dans la voie des réformes démocratiques.

D'autre part, l'épithète de socialiste est pour vous un épouvantail. Etre socialiste est à votre sens, être partisan du désordre et du chambardement; c'est se ranger sous le drapeau rouge, emblème de l'anarchie.

Pour moi, j'estime que tout républicain progressiste doit être socialiste, parce que toujours il doit se montrer soucieux de l'amélioration matérielle et intellectuelle de la classe laborieuse.

Ceci bien établi, il me suffira maintenant de placer sous vos yeux, les extraits des articles dont je vous parlais tout à l'heure.

J'écrivais dans l'Echo des Cévennes, le 19 août 1893, lors de la campagne électorale :

« ... Vous avez à choisir entre deux candidats, l'un, M. B., qui n'a pas hésité à signer le programme des socialistes — les socialistes révolutionnaires de l'Alliance ! — dont le signe de ralliement est le drapeau rouge, emblème de l'anarchie. Vos votes n'iront pas à ce candidat !... » et encore :

« ... On attend de la Chambre prochaine la réalisation de toutes les réformes pacifiques depuis si longtemps demandées... Electeurs, vous voterez pour un homme d'ordre, de liberté, ayant fait ses preuves... »

A la suite du résultat des élections législatives, j'écrivais le 27 août 1893 :

« La victoire est plus belle que ne l'avaient espéré les plus optimistes; elle se résume dans ces quelques mots : triomphe incontestable de la politique sage et progressiste... »

Voulez-vous d'autres preuves, je poursuis ; Echo des Cévennes du 28 janvier 1894 ;

« ... La journée de dimanche n'a pas été bonne pour les socialistes révolutionnaires; ils ont été battus à Roubaix et à St-Denis. Nous nous en réjouissons, il était humiliant de voir les Culin jouir de la faveur des électeurs. »

Tournons encore quelques feuillets, le 25 février j'apprécie, toujours dans le même journal et durant 4 colonnes, une conférence que M. Millerand a faite au Vigan; tout en reconnaissant la valeur du conférencier et les excellentes choses qu'il a pu dire, je répudie catégoriquement ses théories qui sont pour moi des utopies.

Cela ne vous suffit-il pas ? Poursuivons; le 22 avril je disais à propos des grèves :

« ... Ces socialistes révolutionnaires, soi-disant défenseurs du peuple, s'occupent bien moins des intérêts du travailleur que de se créer une popularité indispensable à leur réélection... »

Je pourrais continuer longtemps ainsi, mais je craindrais d'abuser matériellement de mon droit de réponse; j'ajouterais simplement que je tiens la collection de l'Echo des Cévennes à votre disposition.

Et d'ailleurs est-il nécessaire de remonter si loin pour trouver des arguments contre vos affirmations ? Tout récemment, dans le Journal du Lot même, n'ai-je pas combattu les théories absolument illogiques de M. Sembat ?

Si après cela votre opinion sur mon compte ne s'est pas modifiée, je le regrette; mais je suis persuadé qu'il n'en sera pas de même de vos lecteurs.

C'était le but que je me proposais en vous écrivant, je pense l'avoir atteint.

Un dernier mot enfin pour signaler, sans insister outre mesure, cette idée saugrenue de mon contradicteur qui consiste à me rendre responsable des articles du Journal du Lot, alors que cette feuille ne m'appartenait pas.

Pas davantage je ne m'arrêterai à l'affirmation de l'Alliance, qui prétend suivre avec fidélité la politique de Gambetta.

A Cahors et dans le département, on sait à quoi s'en tenir sur ce point.

Si maintenant, il plaît à mon contradicteur, en dépit de son affirmation contraire, de continuer, pour l'édification de ses lecteurs, cette petite conversation, je reste à son entière disposition.

Veillez agréer, monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

A. COUESLANT,

Directeur du Journal du Lot.

Obsèques

Ce matin ont eu lieu les obsèques du regretté capitaine Brivet, dont nous avons annoncé le décès mardi dernier. Le corps a été conduit à la gare à 9 heures, pour être transporté à St-Paul-Trois-Châteaux (Drôme).

L'Avenir cadurcien, en l'absence de la musique militaire, précédait le cortège en jouant des marches funèbres.

Dans la foule qui suivait, nous avons remarqué le représentant du Préfet, le Maire de Cahors, de nombreux fonctionnaires et tous les officiers et soldats présents à Cahors en ce moment.

A la gare, M. le lieutenant-colonel Vand-den-Vaero a adressé, en quelques paroles émues, un dernier adieu au regretté officier.

Perception

M. Castanet, attaché au cabinet de M. le Préfet du Lot, est nommé percepteur à Prudhomat.

Nos meilleures félicitations à M. Castanet.

Bicyclistes

Nous trouvons dans un journal de l'Orne les lignes suivantes qui intéressent tous les cyclistes :

Il y a quelques jours à peine, M. le Juge de paix d'Alençon condamnait un sieur G..., de Gandelain, à 2 fr. d'amende et aux frais à la suite d'un procès-verbal dressé le 20 juillet dernier par un de nos concitoyens qui avait toute qualité pour verbaliser.

Motif du procès : refus de livrer passage au vélocipède; cas agrement de réponse inconvenante et du refus, par le conducteur, de donner son nom.

Qu'on se le dise !

Contravention

La police a relevé contravention contre le nommé Julien Lestandie, âgé de 51 ans, terrassier, demeurant rue Darnis, pour ivresse manifeste.

Lestandie a été trouvé couché derrière le bureau de l'octroi de St-Georges; il était dans un tel état d'ébriété qu'il a fallu le transporter sur un chariot à bras au violon municipal, où il est resté jusqu'au moment où il a recouvré la raison.

Tentative de vol à Cabessus

On nous adresse la communication suivante : Vendredi, 3 septembre, vers midi 1/4, deux jeunes gens de taille inégale et coiffés

d'un béret, ont été surpris dans l'église du Sacré-Cœur, au moment où ils cherchaient à dérober l'argent du tronc des âmes.

Ils ont fui avec tant de rapidité, qu'ils ont pu traverser un groupe d'ouvriers et se diriger l'un sur la montagne St-Cyr et l'autre du côté de St-Ambroise.

Ils ont été courageusement poursuivis par MM. Chapard, brigadier facteur et Sarrut, ouvrier de la fonderie Julhia.

Malheureusement ceux-ci n'ont pas pu les atteindre et Sarrut a dû reculer devant la menace d'un coup de couteau.

Il est probable qu'ils n'ont pas encore franchi les limites du département et il y a lieu d'espérer que la police et la gendarmerie de Cahors prévenues, parviendront à les faire arrêter.

C'est en se montrant sévère à l'égard de ces vagabonds, qu'on peut éviter des malheurs tels que celui qui a failli porter le deuil dans une famille du faubourg Labarre. X...

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 7 au 9 septembre 1897

Naissances

Loubières, Laure-Alice, rue de la Halle, 4.

Décès

Brivet, Albert-Joseph-Fortuné, capitaine au 7^e régiment de ligne, 41 ans, rue des Cadourques, 8.

Boissonnet, Jeanne, épouse Viguié, 71 ans, rue St-James, 14.

Arrondissement de Cahors

DOUELLE. — Nous espérons que le bureau de poste récemment créé, sera bientôt installé dans un immeuble que vient d'acquérir la commune et qui répond aux exigences du service des postes.

LUZECH. — Fête locale. — Hier et aujourd'hui a lieu la fête annuelle de notre charmante localité.

Le temps est splendide et nous fait espérer pour aujourd'hui, jeudi, une journée aussi agréable que celle d'hier.

La jeunesse a organisé des réjouissances en grand nombre et le succès de la fête est complet.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Compagnie d'Orléans. — Avis. — La Compagnie d'Orléans informe le public que des trains de foire sont prévus entre Souillac et Gourdon, pour les jours de grandes foires à Gourdon.

Les jours de mise en marche de ces trains seront cette année les 9 octobre et 14 décembre jours de foires fixes, le samedi après le 18 septembre, le samedi après la Toussaint et le samedi après la Ste Catherine.

Casernes de gendarmerie. — Comme suite à l'article paru ici même il y a quelques jours, nous croyons devoir ajouter, puisque plusieurs de nos confrères reviennent sur cette question, que le casernement de la gendarmerie est une dépense obligatoire pour le département. Il importe certainement que les dépenses de ce service soient réglées avec économie par égard pour les contribuables, mais le caractère d'intérêt général que présente ce service impose à l'autorité le devoir de veiller à ce qu'il soit convenablement assuré.

Aussi le casernement a-t-il été soumis à des règles spéciales par le décret du 18 février 1863, et il est de principe qu'aucun bail ne peut être passé sans avoir été préalablement approuvé par le Ministre de la Guerre. L'art. 46 de la loi du 10 août 1871 n'a point eu pour effet d'abroger le principe établi par le décret de 1863.

Sans aucun doute le Conseil général statue sur les baux des biens pris à ferme quelle qu'en soit la durée; mais en matière de casernement de gendarmerie cette règle comporte une exception, La délibération n'est définitive et exécutoire que lorsque le ministre de la guerre a donné son approbation à ce casernement.

Par suite, la délibération prise par le Conseil général dans sa dernière session d'août n'est qu'un simple avis, une simple indication.

C'est pour cela que nous disions que le Conseil général mieux avisé n'hésiterait pas à revenir sur sa délibération, pour éviter un conflit avec l'autorité militaire qui est souveraine en la matière.

d'une chambre donnant sur une galerie, si cette galerie est elle-même fermée par une porte qui se trouve imposée. Si ladite galerie n'avait pas de porte, on imposerait la porte de la chambre donnant sur la galerie.

Les ouvertures de pressoirs sont imposables quand lesdits pressoirs travaillent pour le public.

Les ouvertures des greniers ne sont pas imposables tant qu'ils ne servent pas à des marchands de grains pour emménager leur marchandise, ou à des meuniers pour y installer une partie de leurs appareils de meunerie.

Les ouvertures de caves ne sont pas imposables tant qu'il s'agit de celliers ou caves proprement dites. Si les caves servent à des entrepôts de marchandises, des magasins, cafés, cabarets, offices ou cuisines, elles sont imposables.

AU QUERCY (1)

A Monsieur GUSTAVE LARROUMET, de l'Institut, Président honoraire de la Société des Etudes du Lot, Hommage de respectueuse reconnaissance.

O terre du Quercy, mère auguste et féconde, Qui portes en tes flancs, près de la moisson blonde, Le nectar généreux et les soldats sans peur, Qu'à mon pieux appel ta grande voix réponde, Parle, et rayonne de splendeur !

Montre-nous les trésors jaillis de tes entrailles ; Et ton beau fleuve Lot aux ondes jaunissantes, Portant le diadème éloquent du crâneau, Larroque et Roussillon, fils d'antiques batailles, Mercuès, Turenne et Castelnau !

Dis-nous tes frais vallons, tes plaines verdissantes, Et ton beau fleuve Lot aux ondes jaunissantes, Que Marot, ton poète, en ses vers a chanté, Le Célé, la Dordogne et leurs eaux caressantes, Et la Bave au site enchanté.

Montre-nous l'horizon des Causses solitaires ; Plus loin, de tes grands bois les masses séculaires ; Conduis-nous dans tes vals les plus mystérieux, Vers ce Roc où l'on voit, ainsi qu'aux sanctuaires, S'entr'ouvrir les portes des cieus.

Mais redis-nous surtout ta vieille capitale, Evoque de Cahors l'histoire triomphale, Qui de l'oubli jamais n'a supporté l'affront, Montre-nous ses remparts et la marque royale, Qu'ils mettent encore à son front !

Et vous, fils immortels de la cité stoïque, Surgissez tous : Lucter, dont la phalange épique Devant Uxellodum fit reculer César ; Vayrols, dont les lions sous ton souffle héroïque Firent trembler le Léopard !

Et toi, Vezins, et vous bouillonnante jeunesse Dont le sang généreux coulait avec ivresse Quand devant Pellegri parut le Béarnais, Réveillez-vous au chant de l'hymne d'allégresse Qui vous fait revivre à jamais !

Si votre sang coula dans nos plaines fertiles Ce fut pour féconder et nos champs et nos villes, Car le Quercy, jamais ignorant du repos, Depuis vous, nos aînés, jusqu'aux ardents Mobiles Sans trêve enfanta des héros !

Aux temps où flotte encore l'éclatante oriflamme Voici Galiot, vêtu de fer, armé de flamme, Et, plus tard dans les temps, voici d'autres guerriers : Et Bessière, et Murat que la bataille enflamme Ivres de gloire et de lauriers !

Et Ramel, et, toujours plus près dans notre histoire, Celui dont le nom vit dans la plus pure gloire, Car, un temps devant lui l'Allemand s'arrêta, Tremblant de voir monter trop haut vers la victoire La grande voix de Gambetta !

Encor d'autres héros, martyrs inoubliables, Et Linol, et Fouilhade, aux traits enviables, — Et, près d'eux, Canrobert, le « dernier maréchal » ; — Près d'eux nous reviendrons, aux heures mémorables, Prêter le serment d'Annibal !

Tu nous redis encor les noms de tes poètes : Près des aigles, voici le vol des alouettes Dont le chant clair s'élève et monte au ciel aussi ; Clément-Marot, Maynard, Magny, tu nous répètes Fièrement leurs noms, o Quercy.

Et, si dans mes accents leur âme ne m'inspire, En vain j'aurai tenté, dans un pieux délire De célébrer ta gloire et chanter tes splendeurs, En ces lais impuissants je n'aurai su redire Ni tes beautés, ni tes grandeurs !

O terre du Quercy, pardonne, car je t'aime ! Si je ne puis t'offrir tout l'encens d'un poème, Je l'apporte à genoux l'amour de tes enfants, Pour ton cœur il sera le plus touchant emblème Et le plus riche des présents !

De ton culte sacré tes fils seront les prêtres ; Ils gardent en leur âme ainsi qu'au cœur des hêtres, Gravé ton nom béni que rien ne peut flétrir, Ayant appris, pour toi, de leurs nobles ancêtres A vivre, aussi bien qu'à mourir !

JOSEPH BLANC.

(1). Lu à la séance littéraire du Palais de Justice, le 12 août 1897, en l'honneur du 25^e anniversaire de la Société des Etudes du Lot, sous la présidence de M. Gustave Larroumet, de l'Institut. — Extrait du Bulletin de la Société des Etudes du Lot, tome XXII, 3^e fascicule.

En effet, le ministre peut ordonner au préfet de passer un bail avec le propriétaire d'un immeuble agréé par l'autorité militaire comme satisfaisant aux besoins du service et remplissant les conditions prescrites par les règlements sur l'administration de la gendarmerie et ne tenir aucun compte des propositions de l'Assemblée départementale.

Et si le Conseil général refusait le vote du prix de location, il pourrait être établi une imposition d'office sur le département. Dès lors, l'immeuble appartenant à la ville de Gourdon étant le seul qui ait l'agrément de l'autorité militaire, il pourrait bien se faire que cet immeuble fût accepté.

Mais bien que les intérêts de la ville de Gourdon soient fort respectables, nous pensons que les intérêts des contribuables ne le sont pas moins. Aussi estimons-nous que la municipalité aura à cœur de faire des propositions de nature à concilier tous les intérêts.

— **Accident.** — Un ouvrier, âgé de 16 ans, domicilié à Lavaysse, commune de Gourdon, travaillait dans une tranchée sur les chantiers de construction du chemin de fer de Carsac à Gourdon, lorsque une pierre, se détachant du parvis, l'a blessé assez gravement à la tête.

USSEL. — *Fête locale.* — La fête locale de la commune d'Ussel, qui avait lieu le dimanche, 5 septembre, a été cette année, comme d'habitude, aussi belle qu'on pouvait la désirer.

En sorte qu'on peut féliciter, et rendre justice aux jeunes organisateurs de la fête, d'avoir parfaitement rempli le rôle qu'ils s'étaient joyeusement imposé.

C'est aux entraînants accords d'une musique excellente que la journée, favorisée par un temps splendide, s'est délicieusement écoulée dans nos parages sans incident fâcheux d'aucune sorte.

FRAYSSINET-LE-GOURDONNAIS. — *Foire.* — La foire du 7 septembre à Frayssinet a été de faible importance. Bien que les divers foirails fussent passablement pourvus il ne s'est pas néanmoins effectué beaucoup de transactions.

Les cours n'ont pas subi de modification sensible et se maintiennent à peu près au même état. Savoir :

Bœufs de boucherie de 34 à 36 fr. les 50 kilos; — d'attelage de 500 à 700 fr. la paire; — veaux 0 fr. 70 à fr. 75 le kilo.

Les brebis grasses paraissent être recherchées et se livraient au prix de 24 à 28 fr. la pièce.

Les porcelets de 15 à 20 fr. selon gros-seur.

Volailles, de 0 fr. 50 à 0 fr. 55 le 1/2 k. Œufs, 0 fr. 65 la douzaine.

Le gibier en petite quantité s'est bien vendu. Lièvres de 4 à 5 fr. Perdreaux, 1 fr. 25 à 1 fr. 50.

Il paraît que cette année le gibier fait défaut dans beaucoup d'endroits.

Marché aux prunes
Villeneuve-sur-Lot, 8 septembre.
Apport 3,000 quintaux, vendus : les 40/4 90 fr.; les 50/4 72 fr.; les 60/4 60 fr.; les 70/4 48 fr.; les 80/4 36 fr.; les 90/4 36 fr.; les 100/4 23 fr.; les 120/4 16 fr.
Fretin, 10 à 12 fr. les 50 kilos, suivant grosseur.

BULLETIN FINANCIER

Après un début pénible et sur le bruit que le taux de l'escompte ne serait pas élevé à Londres, une légère amélioration se produit sur notre 3 0/0. Quand aux autres valeurs elles conserveront à peu de chose près les cours cotés hier car les opérations auxquelles elles donnent lieu sont des plus restreintes.

Notre 3 0/0 finit à 104.35 gagnant 15c. sur la clôture précédente; l'amortissable vaut 103.55; le 3 1/2 est à 107.22.

Les Etablissements de Crédit conservent fermement leurs positions: La Banque de France à 3720; la Banque de Paris à 886; le Comptoir National d'Escompte vaut 579. Le Crédit Foncier se traite à 685; le Crédit Lyonnais à 789 et la Société Générale à 529.

Les actions de nos chemins français, toujours demandées, clôturent aujourd'hui avec une nouvelle avance.

L'Est passe à 1113.50; le Lyon à 1814; le Midi à 1439.50; le Nord à 1994; l'Orléans à 1846.

Peu de changements sur les fonds étrangers, sauf sur les valeurs ottomanes qui progressent encore. L'Italien cote 94.20; l'Extérieure 62.45; la Rente Turque finit à 22.72 et la Banque ottomane gagne de 3fr. à 604. Les fonds Russes sont toujours lourds. Le 3 0/0 1891 se tient à 95.70 3 0/0 1896 à 95.35. Le 3 1/2 à 101.80. Le Suez s'inscrit à 3260.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.
Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi :

Agde (le Grau), Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balnearuc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Boulogne-Pertuis (le), Cambo-ville, Capvern, Cérêt (Amélie-les-Bains, la Preste, etc.), Collioure, Courzès-Montazels, Dax, Espéras (Campagne-les-Bains), Grenade-sur-l'Adour (Eugène-les-

les-boire de ses lèvres ardentes, mais il n'osa s'approcher d'elle tant, à ce moment, la douleur qui la frôlait de son aile imposait le respect et commandait la réserve.

VISITE NOCTURNE

M. de Cartelanin ne quittait guère plus son atelier et sa chambre, qu'il aimait d'autant plus que Félicia était sa voisine. Ayant d'ailleurs son couvert mis matin et soir à la table du châtelain, il n'avait guère raison de s'absenter où d'aller à l'hôtellerie qu'il s'était choisie au faubourg Labarre. Etre près de la belle enfant, c'était écarter le souvenir de Marguerite qui commençait à lui être importun, malgré les efforts qu'il faisait sur lui-même afin de lui rester fidèle.

Sur les instances de Marguerite, qui lui envoyait de temps à autre, tous les trois jours environ, sa femme de chambre pour lui porter de ses nouvelles ou le prier de se rendre à l'hôtel du baron, il visitait souvent sa fiancée, mais avec un peu de hâte. Toutefois il ne manquait pas aux rendez-vous donnés de peur qu'elle ne revint à son atelier.

Un soir il s'était endormi un peu plus tard que d'habitude à la suite des préoccupations que lui inspirait sa situation critique lorsque, à une heure qu'il ne pouvait préciser, quelqu'un frappa à la porte.

— Ouvrez ! Henri, disait une voix de femme.

Il se vêtit légèrement pour abrégé l'attente de la visiteuse et alla ouvrir la porte du pavillon.

Bains), Guéthary (halte), Hendaye, Labenne Cap breton), Laloque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Lannemezan (C déac), Vielle-Aure), Larous-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Nouvelle (la), Oron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestales (Barèges, Canterets, Luz, Saint-Sauveur), Port-Vendres, Prades (Moling), Quillan (Ginols, Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaignes), Saint-Gaudens (Encasse, Gantiés), Saint-Girons (Aulos), Saint-Jean-de-Lez, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-de-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Confiant (le Verret, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Cana-vielles).

Durée de validité : **25 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

* * *

RECOMMANDATIONS EN VUE D'ÉVITER, DANS LES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER, LES PERTES DE COLIS OU LES RETARDS DANS LEUR LIVRAISON.

Beaucoup de personnes ont pris l'habitude d'inscrire, sur les colis-bagages ou autres qu'elles remettent en chemin de fer, leur adresse et le nom de la gare destinataire.

Cette précaution évite presque toujours les fausses directions avec leurs conséquences, c'est-à-dire les retards dans la livraison ou même la perte des colis. Aussi se généralise-t-elle de plus en plus.

Pour faciliter l'inscription de la gare destinataire à chaque nouveau voyage, la Compagnie d'Orléans met en vente, dans ses gares et stations, des carnets d'étiquettes gom-mées et des liasses de fiches, au prix de 0fr05 le carnet de 10 étiquettes en liasse de 10 fiches.

A VENDRE

UNE CUVE en très bon état, décuvent 20 barriques de vin.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e René BILLIÈRES
avoué licencié, rue Ste-Claire n° 52, près du Palais de justice, à Cahors.

PUBLICATION

A FIN DE

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

On fait savoir à qui il appartiendra que suivant exploit de M^e Daynard huissier à Lalbenque en date du premier septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept enregistré il a été notifié et donné copie, à la requête de M. Pierre Bourrières cultivateur

— C'est vous, Marguerite ? interrogea-t-il avec une véritable surprise.

— Oui, c'est moi, répondit-on à voix basse. Entrons vite !

La nuit était noire et l'appartement du gentilhomme plein d'obscurité, en sorte qu'il lui était impossible de distinguer les traits de la femme qui faisait, pour ainsi dire irruption dans la pièce. Il est vrai qu'il n'avait pas l'ombre d'un soupçon.

— Vous venez, je gage, m'annoncer la... bonne nouvelle.

— Oui, Henri, reprit l'autre. Mais parlez moins fort ; on nous entendrait.

— La cour de Rome a donc consenti — et très rapidement encore, — à satisfaire nos vœux ?

— Il me tardait tant, murmura le fantôme féminin.

Le chevalier eut bientôt ses mains pressées avec tendresse par des mains qui tremblaient.

Il eut peur de sa jeunesse et s'écria :

— Allez-vous en, Marguerite. Je vais vous accompagner jusqu'à votre porte. Votre frère ne sait pas sans doute que vous êtes ici... vous n'auriez pas osé lui dire que vous vous aventurez ainsi la nuit... il vous eût accompagnée lui-même plutôt que de vous laisser partir seule.

— Ne m'accueillez pas ainsi, Henri, je vous en supplie, quand je viens vous apporter la preuve de mon amour... Henri, me voilà... je suis à vous... je vous appartiens corps et âme... Voulez-vous ?

M. de Cartelanin eut un moment de vertige.

domicilié à Pauliac commune de Cieura^c qui a fait élection de domicile en les études et personne de M^e René Billières, avoué près le tribunal civil de Cahors, demeurant dite ville 52 rue Ste-Claire, à Monsieur le Procureur de la République près le dit Tribunal, au Palais de justice de là dite ville, en son Parquet.

Et à dame Marie Paganel épouse d'Antoine Cubaynes sans profession domiciliée au dit lieu de Pauliac.

D'un acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors le vingt-quatre août mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enregistré et expédié en forme constatant le dépôt fait au dit greffe de l'expédition, en forme d'un acte retenu par M^e Emile Roques notaire à Laburgade canton de Lalbenque (Lot), le deux mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept enregistré portant vente par le dit Antoine Cubaynes cultivateur, demeurant au dit lieu de Pauliac en faveur du sieur Pierre Bourrières sus nommé : 1^o d'une terre labourable située à Pauliac confrontant avec propriété d'Alaux, de l'acquéreur et chemin public ; 2^o d'une autre terre labourable située également à Pauliac confrontant avec propriétés d'Alaux, de l'acquéreur, de Ruamps et chemin public et 3^o enfin d'une troisième parcelle en terre labourable située au Prat Granel commune de Cieura^c, confrontant avec propriété de l'acquéreur, de Girma, ruisseau et chemin public. Dans cette vente se trouve également comprise une friche située aux Suques commune de Lalbenque confrontant avec propriété d'Alaux, de Subrié, de l'acquéreur et chemin public ; cette vente faite et consentie moyennant le prix de quatre cents francs payée comptant et quit-tancée au dit acte.

Afin que la dite dame et Monsieur le Procureur de la République n'en ignorent et aient à prendre si bon leur semble telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeront convenable sur les immeubles vendus dans le cours des deux mois qui suivront la présente publication.

La dite notification contenait en outre déclaration à Monsieur le Procureur de la République que tous ceux du chef desquels il pouvait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales n'étant pas connus du requérant celui-ci ferait faire la présente publication conformément à l'article 2.194 du Code civil et aux avis du Conseil d'Etat des sept mai et premier juin mil huit cent sept.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors le six septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

L'avoué poursuivant.

René BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors le septembre
mil huit cent quatre-vingt-dix-sept F^o
C^e Reçu trois francs soixante
quinze centimes décimes compris.

Signé : de FRAMOND, receveur.

Cependant il essaya de se contenir.

— Marguerite, vous êtes une imprudente... Partez !... éloignez-vous, je vous en conjure.

— Non, Henri... Non, je ne m'en irai pas... nous sommes seuls... personne ne nous voit et ne nous entend... je ne sortirai d'ici que lorsque...

Le chevalier ne répondit pas et, se dégageant de ses étreintes, gagna sa chambre, dans la pensée que la jeune femme ne violerait pas le suprême asile que sa pudeur devait lui inter-dire.

Mais elle se précipita derrière lui après avoir poussé la porte du pavillon, l'enlaça fièvreusement et le couvrit de baisers et de caresses folles.

Et ce n'est qu'après une heure de lutte suivie d'une victoire complète qu'elle se glissa furtivement hors du pavillon et disparut dans les ténèbres de la vallée de Larroque.

Le lendemain matin, le chevalier se demandait s'il avait eu un cauchemar ou fait un rêve.

Ce n'était ni l'un ni l'autre, mais une réalité dont l'examen lui donnait le vertige.

Il réfléchit longuement à cette nuit étrange. Les divers incidents qui l'avaient signalée revenaient à sa pensée, tantôt lascifs, tantôt écœurants. Il éprouvait une lassitude inaccoutumée, bâillait comme un homme nerveux, tournait le dos à la lumière, qui offensait ses yeux.

(A suivre)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 68

LE

DERNIER COMMANDEUR

Par MARIUS PRACY

LA TENTATION

— Vous dites vrai, monsieur. Plus je vais, plus je m'en convaincs, et, il ya quelque temps, je ne m'en serais pas doutée.

— Votre chagrin sera donc bien grand ? reprit le gentilhomme, ému lui-même.

La jeune fille tressaillit.

— Oui, bien grand !

M. de Cartelanin s'enhardit cette fois tout à fait.

— Et moi ? dit-il ; voyons ! soyez franche. Me regretterez-vous ?

Félicia fut sur le point de sangloter. Elle devint bientôt toute pâle et répondit :

— Plus que vous ne me regretterez moi, sans doute.

— Qu'en savez-vous, mon amie. Ne serait-ce pas plutôt le contraire qui se passera ?

— Deux larmes coulèrent pareilles à des perles, des yeux de la jeune fille.

M. de Cartelanin eût donné un trésor pour

Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0.....	104 15	104 95
3 0/0 amortissable.....	103 40	103 55
3 1/2 0/0 1894.....	107 20	107 22
Tunis, obl. 3 0/0 1892.....	508 75	—
Annam, Tonkin, 2 1/2. 1896.....	92 80	92 90
Madagascar 6 0/0, 1887.....	—	—
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.....	—	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.).....	106 80	—
Egypte unifiée (500 fr.).....	109	109
— Daïra-Sanieh (20f r ¹⁴).....	106 20	—
— Privilégiée (500 f. cap.).....	105	—
— Domaniales (20 L. cap.).....	—	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.).....	64 65	—
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.).....	104	—
Italie 5 0/0 (1.000 f. de rente).....	94 25	94 20
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.).....	21 75	—
Roumain 5 0/0 1875.....	106	—
Russie 4 0/0 1867-69.....	103 75	—
— 4 0/0 1880.....	103 80	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.....	103 75	—
— 4 0/0 1890, 2 ^e et 3 ^e émis.....	—	—
— 4 0/0 consol., 1 ^{re} et 2 ^e série.....	104 95	—
— 3 0/0 1891, or, t. p.....	95 80	95 70
— 3 1/2 0/0 1894.....	102 25	101 80
Turc, série D.....	22 65	22 72
Ottomanes priorité (500 f).....	467	—
Douanes ottomanes (500 f).....	480	—
Banque de France.....	3715	3720
Banque Paris et Pays-Bas.....	805	866
Comptoir national d'escompte.....	580	579
Crédit algérien.....	—	—
Crédit foncier de France.....	678	685
Crédit indust. et commercial.....	610	—
Crédit lyonnais.....	789	789
Société de Crédit mobilier.....	56 25	—
Société générale.....	529	529

Chemins de fer et Ville de Paris

	COMPTANT Cours du jour
Chemins de fer département. (t. bleus).....	479 50
— (t. rouges).....	479 50
Est-Algérien, 3 0/0.....	475
Est, 3 0/0.....	487 50
— nouvelles, 3 0/0.....	485 75
Midi, 3 0/0.....	485 50
— nouvelles, 3 0/0.....	493
Nord, 3 0/0.....	487 50
— nouvelles, 3 0/0.....	599 50
Orléans, 3 0/0.....	485 75
— 1884, 3 0/0.....	492 75
Ouest, 3 0/0.....	486 25
— nouvelles, 3 0/0.....	498
Ouest-Algérien, 3 0/0.....	475
Paris-Lyon-Méditerr. (fusion).....	485 75
— nouvelles, 3 0/0.....	489
Sud de la France, 3 0/0.....	470
Ville de Paris 1855-60, 3 0/0.....	—
— 1865, 4 0/0.....	578 50
— 1869, 3 0/0.....	437
— 1871, 3 0/0.....	417 50
— 1871, quarts remb. à 100 f.....	113 50
— 1875, 4 0/0.....	595
— 1876, 4 0/0.....	595
— 1886, 3 0/0.....	407 50
— 1886, quarts remb. à 100 f.....	102 50
— 1892, 2 1/2 0/0 remb. 400 f.....	395 50
— 1892, quarts remb. à 100 f.....	102
— 1894-96, 2 1/2 0/0, r. 400 f.....	400

MAISONS RECOMMANDÉES

MEUBLES, SIÈGES, GLACES

Voitures de Déménagements

BOUZERAND

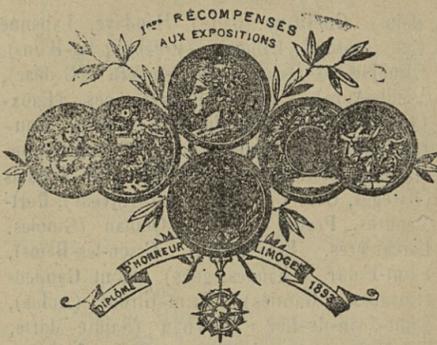
TAPESSIER-DÉCORATEUR

CAHORS, rue Nationale, 51 et 55 et rue Lastié, 2 et 4, CAHORS

VENTE et LOCATION de meubles

ÉTOFFES POUR AMEUBLEMENTS

Essuie-Rasoir Antiseptique Loubeyre Bd Gambetta Cahors.



LOTION ANTISEPTIQUE LOUBEYRE

Arrête la chute des Cheveux, fait disparaître les Pellicules. Approuvée par les sommités médicales de Paris et de province.

La Maison Loubeyre, seule propriétaire de ce produit, traite à forfait avec les clients. — Si les résultats promis ne sont pas obtenus, on n'a rien à payer. — Pour toutes les commandes, s'adresser à M. Loubeyre, Boulevard Gambetta CAHORS.

TEINTURERIE PARISIENNE

Teintures, Nettoyages et Apprêts

Ferdinand MILHET

CAHORS, QUAI CHAMPOLION, 2 ET 3

Teintures de robes de soie, de laine, laine et coton, laine et soie, en noir et en toutes couleurs, Teintures de vêtements d'hommes et d'enfants, en noir et en couleurs, teints tout confectionnés. Teintures pour rideaux d'ameublement en reps, satin, damas, en toutes nuances solides. Nettoyage à sec de vêtements tout faits, sans les déformer et sans altérer les couleurs. Nettoyage des gants sans odeur. Détachage de tout vêtement. Blanchissage de gilets de flanelle et couvertures. Remise à neuf des voiles et crêpes anglais. Apprêt souple par la vapeur. Teinture et foulage des étoffes du pays.

Maison de confiance. Travail très soigné

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

J. VALDIGUÉ PHOTOGRAPHE à Cahors

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les **AFFECTIONS de la PEAU**

Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupsis, etc., etc.

Même des Plaies ulcérées variqueuses dits incurables.

Ce traitement qui a été essayé dans les HÔPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.

M. LENOIR, Ancien Spécialiste, ancien Aide-Major des Hôpitaux M^{rs}, 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

Pour les stations thermales de Chamblert-Néris (Néris), Évaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat, Rocamadour (Miers), Vic-sur-Cère.

Réduction de 50 % pour chaque membre de famille en plus du deuxième.

Il est délivré, du 15 Mai au 15 Septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des Billets d'Aller et Retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

La durée de validité des billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 50 jours.

Cette durée peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours, moyennant supplément.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

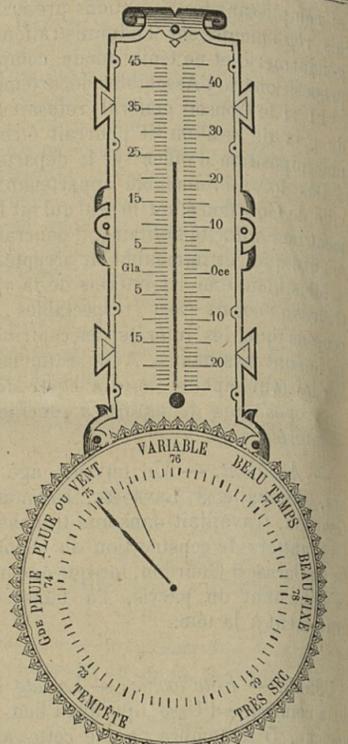
Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, ci-après désignées sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde (*) (le Grau), Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer (*), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains (*), Banyols-sur-Mer (*), Biarritz, Boulou-Perthois (le) (*), Cambo-ville, Capvern, Cérêt (*) (Amélie-les-Bains, la Prele, etc.), Collioure (*), Coziza-Montazels, Dax, Espéras (Campagne-les-Bains), Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Hendaye, Labenne (Capbreton), Laroque (Préchaac-les-Bains), Lamalou-les-Bains (*), Lannemezan (Cadéac, Vieille-Aure), Larous-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (*) (la Franqui), Lourdes, Loures-Barbazan, Nouvelle (la) (*), Oron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefite-Nestales (Birèges, Canterets, Loz, Saint-Sauveur), Port-Vendres (*), Prades (*) (Molitg), Quillan (Ginolès, Carcaïères, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (*) (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantiers), Saint-Girons (Aulos), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflant (*) (le Vernet, Thues, les Escaldas, Graü-de-Canaveilles).

(*) Exceptionnellement, les billets de famille délivrés au départ de Paris pour cette gare, sont exclusivement établis aux prix et conditions du paragraphe 4 du Tarif commun G. V. n° 106.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.



Baro-Thermomètre

Température minima du jour : 11.7
Id. maxima de la veille : 18.4
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULÉ D'OR

H. FABRE

69, Bd GAMBETTA, 69

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

ÉLECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS

Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »

Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Oculistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

69, Boulevard Gambetta, Cahors

SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

12 PRESSES — UNE ROTATIVE, UNE PRESSE DOUBLE A RETIRATION — SEPT MUES PAR LA VAPEUR

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES EN TOUS GENRES

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES BROCHURES, THÈSES

CATALOGUES

MÉMOIRES

ACTIONS, OBLIGATIONS

MANDATS

IMPRIMERIES A. COUESLANT

CAHORS (Lot)

LANCIENNE IMPRIMERIE L. LAYTOU

(ANCIENNE IMPRIMERIE Rue de la Prairie L'Echo des Cévennes hebdomadaire)

Circulaires

PROSPECTUS

TÊTES DE LETTRES

FACTURES, ENVELOPPES

CARTES DE VISITE

LETTRES DE FAIRE PART DE NAISSANCE, MARIAGE, DÉCÈS

BORDEREAUX, ÉTIQUETTES, PRIX-COURANTS

AFFICHES en NOIR et en COULEURS de TOUTES DIMENSIONS

BROCHAGE, — NUMÉROTAGE, — PERFORAGE, — CLICHAGE

CARTE DU LOT

MISE A JOUR ET DONNANT TOUS LES CHEMINS DE FER EN PROJET OU EN CONSTRUCTION

En vente au Bureau du Journal :

0,30 centimes; sur Carton, 0,75 centimes

LIBRAIRIE GIRMA, A CAHORS

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ

Dictionnaire encyclopédique universel, EN SIX VOLUMES, révisé

Illustration. — Un millier de Gravures, Portraits, Cartes et des Tableaux synthétiques orneront la publication.

Mode de publication. — Le Larousse illustré en 6 volumes sera publié par fascicules à 0,50 c., paraissant chaque semaine à partir du 1^{er} avril.

Souscription à forfait 150 francs.

Prix de faveur jusqu'au 31 mars. 140 francs.

Payables par 10 fr. par trimestre. L'ouvrage peut être fourni par volumes brochés ou reliés. Pour ces derniers, le prix de souscription sera augmenté de 30 francs.